

Lettre du castor

N° 74 MARDIÉVAL biodiversité <http://mardieval-biodiversite.over-blog.com>

Octobre 2012

A SULLY-SUR-LOIRE



3^e SESSION DE MENSONGES

Retour aux projets routiers prétendus "indispensables"... Même si ils ont tendance à se faire oublier. Sans surprise, comme pour Baule et pour Mardié/Darvoy, les Services du Conseil général, obligés d'assumer les errements de l'exécutif, vont à nouveau nous servir des beaux panneaux boursoufflés de contre-vérités avérées : les trafics qui continueraient à s'accroître, l'insécurité, le carbone etc.

Le 15 novembre à Sully, il faudra à nouveau venir contredire ces fausses évidences. Elles dramatisent les nuisances, hélas généralisées par des décennies de faveurs données aux transports routiers, qu'elles prétendent réduire : c'est le pyromane qui se déguise maintenant en pompier ! Derrière, ce sont les intérêts des lobbies des transports routiers, de la logistique et des BTP qui se profilent.

Mais plus le temps passe, et plus les trois projets de franchissements sont décredibilisés. Celui de Sully n'est ni le plus avancé, ni le plus voulu par ED. Autant dire qu'il n'est pas près de voir le jour : utilité publique non avérée, compte tenu de la baisse des trafics ; absence de recherche d'alternatives, voire élimination de celles qui étaient trop évidentes ; impacts inacceptables sur des milieux protégés.

Le fiasco des PPP commence à pointer sur la place publique : après la presse spécialisée, suivie des hebdomadaires et du Monde, c'est la télévision qui montre les échecs étrangers et français, les affaires scandaleuses ; et met à jour les dysfonctionnements avérés et les risques financiers monstrueux du système. Celui-là même qu'E. Doligé veut généraliser à nos dépens, en violation des textes.

HÉ, SULLY, NE MASSACRE PAS LA POULE AUX ŒUFS D'OR ! - Page 2

PROMESSES INTENABLES/NON TENUES ET DOUBLE LANGAGE DE L'EXÉCUTIF DÉPARTEMENTAL - Page 3

"FAITES CE QUE JE DIS, PAS CE QUE JE FAIS !" - Page 4

LE COUP DE COLÈRE DE SYLVIE

HÉ, SULLY, NE MASSACRE PAS LA POULE AUX ŒUFS D'OR !



Hé, Sully, ne te rends-tu donc pas compte de l'honneur qui t'a été fait lorsqu'on a classé, à partir de ton territoire, la Loire au patrimoine mondial de l'UNESCO ?

A une époque où beaucoup de collectivités locales sont à la recherche d'une identité pour mieux communiquer, mais pourquoi n'exploites-tu pas mieux cette image noble et valorisante pour te faire connaître ? Pour faire venir des entreprises du tertiaire, par exemple, qui recherchent la qualité de vie, la beauté des paysages... et qui priseraient la douceur du Val de Loire ? Non, tu nous installes des Areva à côté de la centrale nucléaire ; et des entreprises bruyantes, qui polluent avec du formaldéhyde, comme KronoFrance...

Et maintenant, comme pour remercier pleinement l'UNESCO, et comme pour bien leur faire comprendre que tu as bien compris la notion de VUE, "valeur unique exceptionnelle", tu voudrais nous bétonner un franchissement pour attirer les poids-lourds : il en débarquerait plein de partout ! Un pont sur la Loire, dernier fleuve sauvage, plus du goudron sur des kilomètres de terres agricoles et maraîchères, ainsi même que sur une zone protégée appartenant au Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Région Centre !!

Hep, ça suffit... Il est temps de réactiver les symboles !

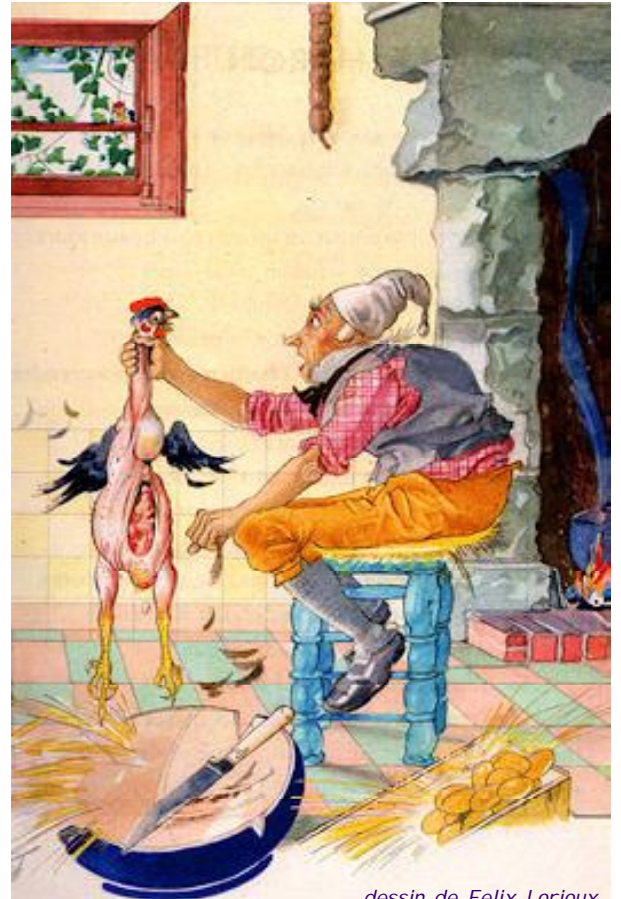
Il faut trouver des idées... Certains en ont, auxquelles tu essaies de te raccrocher, fébrilement, comme le projet "Loire à vélo", initié par la Région Centre. Ce sera bon pour le tourisme et bon pour tes emplois : tu le sais, le tourisme dans la région, représente déjà plus d'emplois que le monde agricole.

Sully, tu délaisses les réunions de la Mission Val de Loire et la mise en place de son plan de gestion : c'est navrant, car on y rencontre de nombreux maires qui en ont plein, des idées, pour mettre en valeur la Loire (celui d'Orléans ne dira pas le contraire...). Des initiatives d'animation, avec le retour de gabares, des vols en montgolfières, des restaurants authentiques ; ou plus culturelles, comme la réhabilitation des ports, la création de musées, l'ouverture de festivals ; des aménagements, comme des promenades le long du fleuve et des parcs de découvertes de la faune et la flore. Tu dois commencer dès demain : par exemple arrêter de nous faire venir des pizzerias, mais soutenir l'installation en bord de Loire d'un restaurant où l'on servirait la "poule au pot", comme au bon vieux temps d'Henri IV !

Va, Sully, n'aie pas peur de ton fleuve. Tu sais, de multiples surfaces goudronnées étouffent les villes, et les espaces beaux, grands et remarquables sont de plus en plus rares, et de plus en plus appréciés : ne massacre donc pas tes milieux naturels, si riches de biodiversité, et tes paysages merveilleux.

PAR PITIÉ, NE MASSACRE PAS LA POULE AUX ŒUFS D'OR !

Sylvie David-Rousseau



dessin de Felix Lorioux

LE TRACÉ ENTRE SAINT-PÈRE ET SULLY SERAIT PARTICULIÈREMENT DESTRUCTEUR



Le tracé retenu pour la déviation ne se contenterait pas de porter atteinte aux zones NATURA 2000 jusqu'alors les plus préservées : il **couperait cyniquement un "Espace naturel protégé" du Conservatoire du Patrimoine de la Région Centre**, proche du Méandre de Guilly... financé par l'Europe ! Compte-tenu des vents dominants de la région, c'est aussi celui qui générerait un maximum de nuisances sonores sur les hameaux et quartiers les moins éloignés... et de façon stupide sur le tranquille grand camping "bord-de-Loire" de Saint-Père.



LES PROMESSES INTENABLES/NON TENUES DE L'EXÉCUTIF DÉPARTEMENTAL

Lors de la séance de "concertation" prévue le 15 novembre, les représentants du Conseil général vont avancer un nouveau calendrier d'achèvement du projet. Mais quelle foi les citoyens pourront-ils lui accorder, alors qu'aucun des engagements précédents n'a été tenu... et ne pouvait l'être ? Même pour se défausser sur un PPP de son management de projet déficient et de sa responsabilité, quatre ans semblent ne pas suffire au CG45 !

Retour quatorze ans en arrière : Le Programme Prévisionnel d'Investissement Routier adopté en septembre 1998 comprenait la réalisation de la déviation de la RD948 à Sully/Saint-Père-sur-Loire, incluant un franchissement de la Loire. Si Jean-Noël Cardoux a commencé à inclure ce projet dans ses vœux pour la première fois en 2000, la première réunion publique n'a eu lieu que le 18 octobre 2001. L'annonce s'est répétée depuis, année après année.

En avril 2005, Décision Loiret annonce la réalisation du pont pour 2010 sur le tracé choisi, tracé que le conseiller général avait déjà révélé... avant même que les études aient été réalisées ! Trois ans après, en juin 2008, Eric Doligé déclare à la Rep que le pont de Sully serait réalisé pour 2014. En juillet 2009, M. Cardoux ressort le lapin de sa casquette avec un grand article dans la presse, car le Conseil général est prêt à relancer les dés... mais pipés, au profit d'un PPP !

Actuellement, selon le site du CG45, la mise en service de la prétendue "indispensable" déviation n'est plus prévue avant 2017. Ce qui est encore extrêmement optimiste. Alors...



Pour en savoir plus sur le dossier de Sully-sur-Loire, relisez la Lettre du Castor N° 41 de janvier 2010, celle qu'avaient adoré MM. Doligé et Cardoux :

<http://le-castor-enerve.fr/pdf/lettre-janvier%2010.pdf>

Il y a la vérité des (bons) chiffres, et il y a la propagande (mensongère) servie aux administrés. Pour nous faire avaler ses projets injustifiés, Eric Doligé ne se contente pas de promesses intenables : il couvre le mensonge ressassé des trafics qui augmenteraient. Or ils baissent depuis des années.

LE DOUBLE LANGAGE DE L'EXÉCUTIF DÉPARTEMENTAL

Le Conseil général trace la route (extrait du Dossier)

Trafic en progression, sécurité renforcée. Tous mettent en œuvre la priorité du Conseil général : sécuriser et fluidifier le trafic, en particulier sur les routes nationales et les principales routes départementales, qui constituent les itinéraires structurants du Loiret et les voies de communication indispensables pour garantir le développement du territoire. Dans ce but, le Département a d'ailleurs programmé, pour les années à venir, un ensemble de travaux structurants, tels que les franchissements de Loire à Jargeau / Saint-Denis-de-l'Hôtel, à Sully et à Meung-sur-Loire / Cléry-Saint-André (...). La volonté du Conseil général est en effet d'assurer des liaisons aisées en tous points du Loiret, dans des conditions optimales de sécurité. (Loiret.com 10/07/2012)

Le Conseil général compte les trafics routiers (extrait de son dossier des Trafics 2011)

INDICATEURS 2011

Pour l'année 2011, les indicateurs principaux du trafic routier sont les suivants :

1/ le trafic moyen et son évolution par rapport à 2010

sur Routes départementales d'intérêt national : 9 783 véh/j soit une augmentation de 1.8 %
sur Routes départementales : 1 734 véh/j soit une diminution de 1.6 %.

A noter qu'en 2006, sur routes départementales, le trafic était de 1 826 véh/j, soit 5% de plus qu'en 2011.

Trafic en diminution, au moins depuis 2006, les services du Conseil général sont parfaitement clairs sur ce point.

Et cette diminution de 1% par an en moyenne du trafic des routes "départementales", avérée depuis 2007 mais en réalité amorcée bien avant, ne s'est pas démentie une seule année (seuls les trafics sur les trois ponts restent étrangement stables, alors même que les routes qui y conduisent sont en baisse...). Mais comme la "justification" première des trois déviations était une prévision d'augmentation continue de 2% par an du dit trafic, les hommes liges d'Eric Doligé sont condamnés à mentir sur ce point fondamental pour tenter de cacher l'absence de légitimité des trois projets.

De mentir sur ce point... comme sur beaucoup d'autres, moins importants...

L'Etat doit justifier du bon état de conservation de ses espaces protégés NATURA 2000 en 2013

Le réseau Natura 2000 a 20 ans. Or les états membres ont obligation de justifier à Bruxelles, tous les six ans, de la bonne conservation de tous ses espaces classés NATURA 2000. Pour la France c'est en 2013 ! A bon entendeur salut !

Les Grands prix NATURA 2000 pour 2012

Le 15 octobre, le ministère de l'écologie les a remis aux dix projets français méritant d'être récompensés pour la qualité du suivi scientifique des zones, la cohérence des politiques publiques, le bon état de conservation des habitats et des espèces, des bonnes communications et coopérations internationales. En cherchant bien, nous n'y avons pas trouvé le Loiret...

PPP DOLIGÉ EST-IL UN VRAI "SIMPLIFICATEUR" ? "FAITES CE QUE JE DIS, PAS CE QUE JE FAIS !"

Eric Doligé, sous le gouvernement précédent, s'était fait le champion de la simplification des contraintes imposées aux collectivités publiques. Souvenez-vous : dans un rapport qui lui avait été commandé par le président de la République, il proposait de différer encore la réalisation des aménagements permettant aux handicapés physiques de se mouvoir en ville et dans les équipements publics, trop coûteux (compte tenu de la priorité donnée aux projets routiers inutiles, sans nul doute).

L'avantage éhonté qu'il a donné aux PPP dans notre département du Loiret, bien au delà de ce que lui permettait la loi, relevait également d'une volonté de simplifier le travail des services en le faisant faire par le privé, et de se dégager des responsabilités de la maîtrise d'ouvrage publique, en contrepartie d'engagements financiers confortables puisque répartis sur le long terme.

Las, la dure réalité que nous avons prévue et annoncée se fait jour à travers tous les médias : les fiascos se multiplient, les conflits sur les défauts de conception et de réalisation se généralisent, on se renvoie les responsabilités sur les obligations de maintenance. Et les impasses concernant les "financements miracle" complexes espérés par les collectivités peu solvables apparaissent comme des pièges... pour tout le monde !

Le comble : les textes légitiment les PPP pour des opérations complexes. Or les acteurs s'accordent maintenant pour dire qu'un PPP ne peut réussir... que si l'opération est simple !!! Cherchez l'erreur !

Le scandale commence à pointer son nez...

Pièces à conviction : les PPP

France 3 - 17 octobre à 23h10 - Présenté par Patricia Loison

Avec : Jérôme Grand d'Esnon (avocat, ancien conseiller de Jacques Chirac à la Mairie de Paris), Denis Dessus (architecte)

Le sujet :

Malgré la crise qui affaiblit les finances publiques depuis 2008, la France n'en réduit pas pour autant les grands travaux. Ainsi, des équipements spectaculaires sont construits dans tout le pays, des stades dernier cri aux nouvelles prisons ou aux hôpitaux flamboyants neufs, en passant par des chantiers de rénovation de dizaines d'universités. Comment sont financées ces grandes infrastructures publiques ? Parmi les solutions employées figurent les PPP : Partenariat Public-Privé. Cette formule consiste, pour l'Etat ou les collectivités locales, à confier le financement, la construction et l'exploitation de leur équipement à une entreprise privée. Si ces dernières y trouvent généralement leur compte, cette solution peut devenir un piège pour les finances publiques.



Communiqué

Un prix de l'obstination pour le président du Conseil général

Les 10 et 11 octobre se réunit une grande assemblée des fans des partenariats public-privé (PPP), organisée par les principaux bénéficiaires de ce type de passation de commandes publiques, à savoir les grandes multinationales du BTP. Nul doute qu'il ne s'agit pas de philanthropie mais que le coût de ces "rencontres internationales des PPP" sera imputé dans les frais généraux des contrats signés tout comme les prix qui seront remis à cette occasion.

C'est ainsi, notamment, qu'Eric Doligé doit être récompensé pour ses efforts en faveur de la généralisation des contrats de partenariats dans le Département du Loiret, qu'il préside, sans oublier sa défense acharnée des PPP lors des débats au Sénat.

Sans doute ce prix sera-t-il remis par le représentant du groupe Vinci qui a remporté tous les contrats de partenariats signés par le Conseil général ? A moins qu'il ne s'agisse de la société Bouygues qui a été choisie par la ville d'Orléans pour la future Arena privatisée ?

On peut toutefois s'interroger sur la pertinence de cette faveur accordée au Président Doligé après les affirmations erronées qu'il put répandre lors de la récente session du Conseil général. Il affirmait en particulier que la collectivité n'a "pas d'autre moyen de construire de nouveaux collèges que de souscrire un contrat de partenariat" alors que le collège Montesquieu vient d'être achevé selon la procédure de maîtrise d'ouvrage publique, et que celle-ci prévaut également à la reconstruction en cours du collège Pablo Picasso. Cela n'empêchait pas le Président de menacer de faire capoter le plan pluriannuel d'investissement départemental pour les collèges s'il n'obtenait pas un plébiscite en faveur des PPP.

Eric Doligé reçoit donc le prix de l'obstination dans le militantisme pro-PPP, souci premier de la collectivité. Il faut que celle-ci se donne les moyens d'aider les acteurs économiques qui, eux, ont déjà saisi ces enjeux.

Estelle Touzin & Thierry Soler
Conseillers généraux du Loiret

